

# Loi de transformation de la Fonction Publique :

## Le saccage du service public territorial

Totalement absent des radars médiatiques, à compter de ce mercredi 17 juillet, le projet de loi dit de transformation de la Fonction Publique doit passer pour la dernière fois entre les mains des député.es à l'Assemblée Nationale.

Et ce n'est qu'une simple formalité !

En effet, lancé il y a quelques mois et introduit en procédure accélérée par le gouvernement pour ne pas s'attarder sur le débat et s'assurer une promulgation rapide, ce texte touchant aux fondements même du Statut de la Fonction Publique est maintenant abouti, complété en chemin par les sénateurs qui sont venus aggraver les reculs importants pour nos services publics.

Alors que dans la Fonction Publique Territoriale, la précarité et l'arbitraire sont devenus la règle, cette loi de « transformation » encouragera et facilitera le recours aux CDD et aux contrats précaires (CDI de projet) et videra progressivement les collectivités des agent.es public.ques pour, dans un système clientéliste renforcé, généraliser le recrutement des ami.es sur des rémunérations négociées.

**Tout est prévu pour que des pans entiers de services soient aussi transmis directement aux entreprises, livrant ainsi le secteur public garant de l'intérêt général au secteur marchand portant les intérêts privés et particuliers, dont seul le profit est le but.**

Les conditions de travail de près de 1,8 Millions d'agent.es territoriaux... cantonniers ou agents de voirie, auxiliaires de puériculture en crèche, agent.es dans les collèges ou ATSEM, assistantes sociales ou infirmières de PMI, agents administratifs à l'état civil, aides-soignantes dans les EHPAD, assistantes familiales, animateurs de centres de loisirs, aides à domicile, maîtres-nageurs en piscine, bibliothécaires... déjà dégradées par les suppressions massives de postes, seront soumises à l'arbitraire des employeurs des collectivités puisque les CHSCT disparaissent et les questions de santé et sécurité au travail seront noyées, pour les grosses collectivités, dans une instance fourre-tout.

**Une loi qui dynamite le statut de la Fonction Publique, qui n'est pas le privilège de quelques salarié.es, mais la garantie de l'accès égalitaire de toutes et tous au service public et aux biens communs.**

Une loi qui est co-construite et votée par des parlementaires qui sont, par ailleurs, pour la plupart patrons de collectivités locales. Une collusion d'intérêts qui permet à des employeurs d'écrire et de décider du contenu du Code du Travail de leurs employé.es. Les sénateurs se sont même permis le luxe de remettre en cause le droit de grève en instaurant le service minimum et en interdisant la grève perlée pour tenter de neutraliser les effets de cet outil de lutte et de légitime défense des agent.es.

Bref ils précarisent et dans le même temps ils cherchent à éradiquer toute possibilité de créer un rapport de force en faveur des agent.es territoriaux.les

**La Fédération SUD Collectivités Territoriales condamne cette loi de destruction des services publics** qui, avec la réforme de l'assurance chômage et les projets de réformes de la Sécurité Sociale et des Retraites, pulvérise les acquis des travailleurs.ses et les principes même d'une société solidaires.

**Plus que jamais, il s'agit vraiment de savoir dans quel monde nous voulons vivre et quelle société nous voulons laisser à nos enfants.**

Paris, le 18 juillet 2019

Fédération SUD Collectivités Territoriales

31 rue de la Grange aux Belles - 75010 PARIS  
tel : 01 58 39 32 09 - mèl : fedesudct@gmail.com - www.sud-ct.fr



Communiqué